

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le quinze septembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Stéphane MASTROPIETRO ; Céline BERNIGAUD

Absents : Christelle DEROUET

Procurations : Vincent PELLETIER à Céline BERNIGAUD ; Catherine REAULT à Coralie BOURDELAIN ; Laurence LEROUX à Thierry MAZILLE ; Jean-Paul BELLIN à Alain GUIMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 7 septembre 2015

DELIBERATION N° 2 :

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI DANS LA FILIERE ADMINISTRATIVE

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 11 octobre 2007 déterminant les taux de promotion pour les avancements de grade, le taux ainsi fixé est de 100 % pour tous les grades,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe dans le cadre d'un avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

Pour la filière administrative :

- La création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps non complet (25 heures hebdomadaires)

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2015 :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : Adjoint Administratif
Grade : Adjoint Administratif 1^{ère} classe

Envoyé en préfecture le 24/09/2015
Reçu en préfecture le 24/09/2015
Affiché le 
ID : 038-213803349-20150915-DEL__0902-DE

Les crédits correspondants à ces frais de personnel sont inscrits au budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé et de nommer l'agent sur cet emploi.

ADOPTE : à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 15 septembre 2015.
Pour extrait

Bernard MICHON
Maire de Revel,

